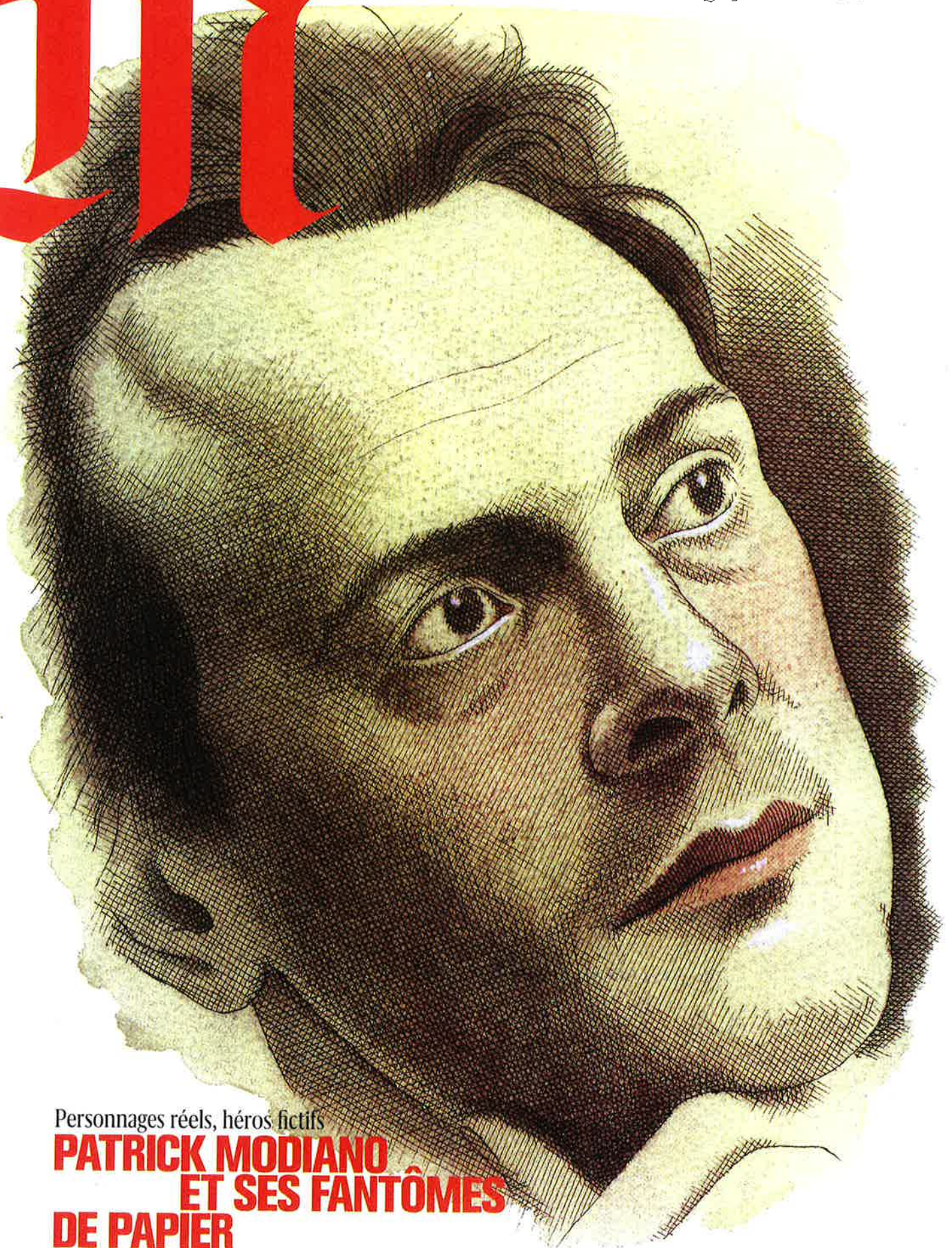


M



Personnages réels, héros fictifs

**PATRICK MODIANO
ET SES FANTÔMES
DE PAPIER**

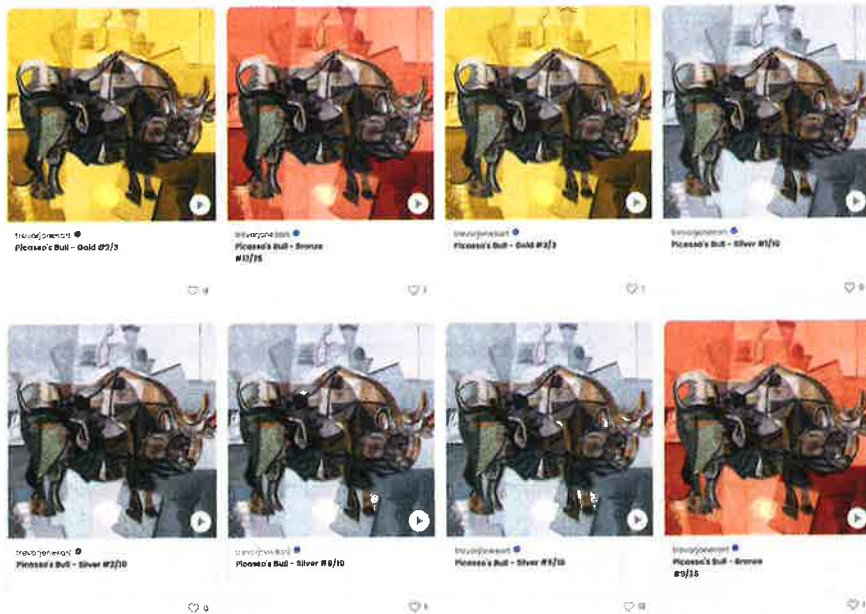
CLAUDIA ANDRIEU PASSE SES JOURNÉES à traquer la contrefaçon. La responsable juridique de Picasso Administration, structure qui gère les droits de l'œuvre de l'Espagnol, cherche ceux qui pillent le nom et les images de l'artiste à des fins commerciales. Ses actions, intentées sur le terrain du droit d'auteur et du droit des marques, ne se comptent plus. Mais avec la vogue des NFT (*non-fungible tokens*, ou jetons non fongibles), ces lignes de code qui renvoient à un certificat d'authenticité dans une blockchain, elle ne sait plus où donner de la tête. OpenSea, la seule plateforme numérique spécialisée dans la vente de NFT, affiche pas moins de 2,2 millions d'occurrences avec le nom Picasso. En septembre, elle a fait retirer d'une vente chez

Christie's un NFT de l'artiste Trevor Jones représentant le taureau de Picasso en version animée qu'on retrouve aujourd'hui sur... OpenSea. « C'est une vraie dinguerie, tonne Claudia Andrieu. Un monde sauvage, dérégulé tant au niveau de la propriété intellectuelle que du droit fiscal. » En novembre, la juriste tombe sur une plateforme, Picassol.io, qui prétend vendre des NFT d'œuvres de Picasso. La coupe est pleine : Picasso Administration lance, le 27 novembre, une action à l'encontre du site litigieux, désormais bloqué. « Les NFT de Picasso qui reproduisent tout ou partie des œuvres de l'artiste sont des contrefaçons », martèle l'avocat Jean-Jacques Neuer, qui représente les héritiers, rappelant qu'à ce jour ceux-ci « n'ont ni mis sur le marché

des NFT de Picasso, ni donné à des tiers le droit de le faire ». Comme les familles d'artistes célèbres, les marques elles aussi commencent à sortir leurs griffes. Ainsi de la maison de luxe Hermès, qui a fait savoir, via le *Financial Times*, qu'elle n'a pas autorisé les MetaBirkins de l'artiste Mason Rothschild, répliques numériques du sac à main Birkin, modèle emblématique du sellier français. « Même si, pour le moment, aucune disposition légale n'envisage expressément les reproductions digitales, en l'occurrence sous forme de NFT, celles-ci ne peuvent pas échapper au droit de la propriété intellectuelle », insiste l'avocate Julie Jacob. Casse-tête juridiques, objets spéculatifs... Ces jetons virtuels inquiètent, sidèrent et bouleversent

désormais le monde de l'art. « Avant, les catalogues de vente alignaient des Van Gogh, des Picasso et des Basquiat, rappelle le courtier en art moderne Thomas Seydoux. On ronronnait... jusqu'à l'apparition des NFT. » À ses yeux, c'est l'événement « le plus disruptif » qu'ait connu le monde de l'art depuis la création d'Internet. Comme ses confrères, Thomas Seydoux a cru tomber de sa chaise en mars dernier, quand un NFT a décroché la somme faramineuse de 69,3 millions de dollars chez Christie's. Son auteur, l'Américain Mike Winkelmann, alias Beeple, était alors inconnu des radars. Pas d'expo, pas de galerie, pas de collectionneur célèbre à son actif : il échappait à tous les critères de validation. Et pourtant, le voilà propulsé dans le trio de tête des artistes vivants les plus chers. Depuis, tout s'est précipité. Sotheby's a vendu pour 16,8 millions de dollars d'œuvres du crypto-artiste Pak. Le boom est tel que la maison de ventes a créé une plateforme dédiée aux NFT, baptisée Metaverse. La « start-up nation » n'a pas encore succombé à cet emballement : en effet, la loi française n'autorise pas la vente aux enchères publiques de biens immatériels. Un interdit que la maison de ventes Aguttes a contourné en cédant, en décembre, pour 107 000 euros le premier SMS au monde (envoyé en 1992). « Avec la malice nécessaire pour [se] frayer un chemin dans les méandres législatifs », la maison parisienne Fauve compte aussi organiser, au premier trimestre 2022, une première vente aux enchères de NFT. Et accepter, à compter de janvier, les paiements en cryptomonnaie. Car les entrepreneurs de la crypto achètent eux aussi des œuvres, bien réelles cette fois. Ainsi de Justin Sun, magnat chinois de 30 ans, qui, en avril, s'est offert pour 20 millions de dollars une *Femme nue couchée au collier* de Picasso. Un tableau qu'il s'est empressé de transformer en jeton numérique, avec le souhait avoué de le revendre. « Mon sentiment, a-t-il déclaré en novembre au site *Bloomberg*, c'est que 50 % des cent artistes les plus importants seront reproduits en NFT d'ici à dix ans. » Claudia Andrieu n'a pas fini de s'arracher les cheveux. (M)

Le NFT de l'artiste Trevor Jones représentant le taureau de Picasso en version animée a été retiré d'une vente chez Christie's, mais est disponible sur la plateforme OpenSea.



LA CRYPTO-CONTREFAÇON CRISPE LE MONDE DE L'ART.

De nombreuses œuvres d'artistes sont illégalement reproduites sous forme de jetons numériques, les fameux NFT. Ce procédé, qui bafoue le droit de la propriété intellectuelle, se révèle très difficile à endiguer.

Texte Roxana AZIMI